



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONSTRUCTION DU CENTRE DES CONGRÈS SUR LE SITE DU COUVENT DES JACOBINS À RENNES

Par arrêté n° 2012-7780 en date du 14 novembre 2012, le Maire de la Ville de Rennes a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de construction du centre des congrès sur le site du Couvent des Jacobins à Rennes et a arrêté les modalités de son organisation.

Le projet du centre des congrès, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de Rennes Métropole, englobera les structures de l'ancien Couvent des Jacobins classé monument historique (restructuration et mise en valeur du couvent), auxquelles s'ajoutera une extension moderne en contiguïté, le tout sur une assiette foncière de 8145 m².

Le centre des congrès sera un lieu d'échanges professionnels, universitaires et culturels.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Rennes en date du 23 octobre 2012, une commission d'enquête a été constituée et est composée :

PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Marie ZELLER, Géomètre expert foncier,

MEMBRES TITULAIRES

Monsieur André GILBERT, Colonel de l'armée de l'air en retraite

Monsieur Pascal GUICHARD, Colonel en retraite

MEMBRE SUPPLÉANT

Monsieur Bruno GOUGEON, Général de corps aérien

L'enquête se déroulera du **Lundi 3 décembre 2012 au Lundi 7 janvier 2013 inclus** soit pendant 36 jours consécutifs.

Un dossier d'enquête publique, incluant notamment l'étude d'impact du projet de centre des congrès et l'information relative à l'absence d'observation de l'Autorité environnementale sur le projet, sera tenu à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance. Ce dossier pourra être consulté aux dates indiquées ci-dessus dans les locaux de :

- **l'Hôtel de Rennes Métropole**, 4 avenue Henri Fréville à Rennes, siège de l'enquête, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi inclus excepté les jours fériés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h le jeudi 6 décembre 2012 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h le jeudi 20 décembre 2012
- **l'Hôtel de Ville de Rennes**, Place de la Mairie à Rennes, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi inclus excepté les jours fériés de 9h30 à 12h le samedi 15 décembre 2012 de 9h30 à 12h le samedi 5 janvier 2013

Le public pourra consigner ses éventuelles observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête tenu à sa disposition pendant la même durée, dans les mêmes lieux et aux mêmes horaires.

Le dossier sera également consultable sur le site de la Ville de Rennes : <http://metropole.rennes.fr>

Le public pourra également, pendant la même période et au plus tard le lundi 7 janvier 2013, adresser ses observations, propositions et contre-propositions à la commission d'enquête

- par courrier, à l'adresse suivante :

*Monsieur le Président de la commission d'enquête
Enquête publique sur le projet de construction du centre des congrès à Rennes
Communauté d'agglomération Rennes Métropole
Direction Générale de l'Aménagement Urbain, Service Droit des Sols
4, avenue Henri Fréville
BP 90106 - 35201 Rennes Cedex 2*

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique-centredescongres@agglo-rennesmetropole.fr

La commission d'enquête les annexera au registre d'enquête dans les meilleurs délais pour qu'elles soient tenues à la disposition du public.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être sollicitée auprès de la Ville de Rennes, Direction Générale de l'Aménagement Urbain, Service Droit des Sols, 4 avenue Henri Fréville, CS 20723, 35207 Rennes Cedex 2.

L'autorité auprès de laquelle peuvent être demandées des informations relatives au projet est : Monsieur le Président, Communauté d'agglomération Rennes Métropole, Direction Générale de l'Espace Public, de l'Ingénierie et des Bâtiments – Service Architecture et Patrimoine - 4 avenue Henri Fréville, CS 20723, 35207 Rennes Cedex 2.

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

• dans les locaux de l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville à Rennes, les :

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| - Lundi 3 décembre 2012 | de 9h à 12h |
| - Vendredi 7 décembre 2012 | de 14h à 17h |
| - Mercredi 12 décembre 2012 | de 14h à 17h |
| - Mardi 18 décembre 2012 | de 9h à 12h |
| - Jeudi 3 janvier 2013 | de 14h à 17h |
| - Lundi 7 janvier 2013 | de 14h à 17h |

• dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Rennes, Place de la Mairie à Rennes, les :

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| - Lundi 3 décembre 2012 | de 9h à 12h |
| - Samedi 15 décembre 2012 | de 9h30 à 12h |
| - Vendredi 21 décembre 2012 | de 14h à 17h |
| - Vendredi 28 décembre 2012 | de 9h à 12h |
| - Samedi 5 janvier 2013 | de 9h30 à 12h |
| - Lundi 7 janvier 2013 | de 14h à 17h |

À l'expiration de la période d'enquête publique, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en préfecture du département d'Ille et Vilaine, en mairie de Rennes, ainsi que sur le site internet de la Ville de Rennes.

Au terme de cette enquête, le conseil communautaire de Rennes Métropole sera invité à se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée. Postérieurement, le maire de Rennes se prononcera, par arrêté, sur la demande de permis de construire du centre des congrès, présentée par la communauté d'agglomération Rennes Métropole.

Conformément à l'article R.123-9 du code de l'environnement, dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Ville de Rennes, Direction Générale de l'Aménagement Urbain, Service Droit des Sols, 4 avenue Henri Fréville, CS 20723, 35207 Rennes Cedex 2.